

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00595

Numéro SIREN : 484 943 774

Nom ou dénomination : 5.2.3 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2023 sous le numéro de dépôt 34007

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration soumise pour le régime simplifié d'imposition				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime d'imposition des sociétés, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL PUZENAT Patrick 5.2.3 PRODUCTIONS					
SIRET			Mél: patrick@cing2trois.com		
4 8 4 9 4 3 7 7 4 0 0 0 4 8					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
10 RUE DU BON AIR 92350 LE PLESSIS ROBINSON					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Editions d'enregistrements sonores		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit 0
Bénéfice imposable à 15 %		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		☐
		☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		☐
		☐	Autres dispositifs		☐
		☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐
Société d'investissement immobilier cotée		☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
		☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION LIÉE À LA CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom/Adresse					
N°					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom/Adresse					
N°					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
EBP					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable			Nom et adresse du conseil		
SARL AURE 47 ROUTE DE MONTLHERY 91400 ORSAY					
Tél: 0175438088			Tél:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné			Date: 27/04/2022		
(Cocher la case correspondante)			Lieu: LE PLESSIS ROBINSON		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Qualité et nom du signataire: MR PUZENAT Patrick GERANT		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :		

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES BÉNÉFICES NON RÉSERVÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (à compléter en plusieurs fois, à l'aide du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit,	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
FUZENAT PATRICK GERANT ASSOCIE	500	2022	42 000		1 922			
10 RUE DU BON AIR								
9235(LE FLESSIS ROBINSON								

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔT

RÉMUNÉRATIONS		MONTS VALABLES À 100% ET/OU IMPOSÉS À 0%, 15% OU 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	9 974	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 du CC)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		5.2.3 PRODUCTIONS										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		10 RUE DU BON AIR 92350 LE PLESSIS ROBINSON															
SIRET		4 8 4 9 4 3 7 7 4 0 0 0 4 8															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2											
												Exercice N clos le					
												31 12 2022					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014	11 563	016	11 563											
	Immobilisations corporelles *	028	118 388	030	113 043	5 345											
	Immobilisations financières * (1)	040	8 488	042		8 488											
	Total I (5)	044	138 439	048	124 606	13 833											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066													
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	75 418	070	75 418											
		Autres * (3)	072	6 308	074	6 308											
	Valeurs mobilières de placement	080		082													
	Disponibilités	084	35 794	086	35 794												
	Charges constatées d'avance *	092		094													
	Total II	096	117 519	098	117 519												
	Total général (I + II)	110	255 958	112	124 606	131 353											
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	45 000														
	Écarts de réévaluation	124															
	Réserve légale	126	500														
	Réserves réglementées *	130															
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131															
	Report à nouveau	134	(27 935)														
	Résultat de l'exercice	136	3 360														
	Subventions d'investissement	137															
	Provisions réglementées	140															
	Total I	142	20 924														
Provisions pour risques et charges	Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	26 922														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 511														
	Autres dettes () dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	2 190														
	Produits constatés d'avance	174															
Total III	176	110 428															
Total général (I + II + III)												180	131 353				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 074											
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL 5.2.3 PRODUCTIONS								Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	11 563	412		414		416	11 563		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	12 391	442		444		446	12 391		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	42 479	452		454		456	42 479		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	60 144	472	3 374	474		476	63 518		
Immobilisations financières		480	6 788	482	1 700	484		486	8 488		
TOTAL		490	133 365	492	5 074	494		496	138 439		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	11 563	502		504		506	11 563		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	12 391	532		534		536	12 391		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	36 379	542	3 959	544		546	40 338		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	60 144	562	170	564		566	60 314		
TOTAL		570	120 476	572	4 130	574		576	124 606		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 5.2.3 PRODUCTIONS			Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Fonds commercial	681	683						
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	88 518					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983	5 819					
Déficits reportables		984	82 699					
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870	82 699					
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	11 608	381	11 608		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	19 177	380	27 285		
N° du centre de gestion agréé					388			
Montant de la TVA collectée					374	5 155		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	9 657		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **5.2.3 PRODUCTIONS** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/01/2022** et clos le : **31/12/2022** Données en nombre de mois **1 2**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	189 077
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	189 077

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	63 666
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	63 666

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	125 414
--	-----	---------

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	125 414
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	189 077	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	016	
Date de cessation			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN	4 8 4 9 4 3 7 7 4
Dénomination de l'entreprise	5.2.3 PRODUCTIONS		
Adresse (voie)	10 RUE DU BON AIR		
Code postal	9 2 3 5 0	Ville	LE PLESSIS ROBINSON
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
	1		500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique	PUZENAT	Prénom(s)	Patrick
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	500
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
	02/11/1965	44000	NANTES	FR	
Adresse :	N°	Voie			
	10	rue du Bon Air			
Code postal	92350	Commune	LE PLESSIS ROBINSON	Pays	FR
Tire (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 4 8 4 9 4 3 7 7 4

Dénomination de l'entreprise 5.2.3 PRODUCTIONS

Adresse (voie) 10 RUE DU BON AIR

Code postal 9 2 3 5 0

Ville LE PLESSIS ROBINSON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

5.2.3 PRODUCTIONS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
Siège Social : 10 Rue du Bon Air
92 350 LE PLESSIS ROBINSON
Nanterre B 484.943.774

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 12 juin,

A 12 heures,

L'associé de 5.2.3. PRODUCTIONS, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 10 Rue du Bon Air 92350 Le Plessis Robinson, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur PUZENAT Patrick possédant 500 parts

Soit le total des parts composants le capital.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PUZENAT Patrick, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

PP

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 359,68 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 359,68 €
Report à nouveau	- 27 935,34 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 24 575,66 €.

PP

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

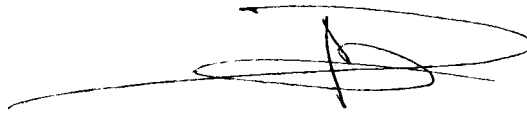
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

5.2.3 PRODUCTIONS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
Siège Social : 10 Rue du Bon Air
92 350 LE PLESSIS ROBINSON
Nanterre B 484.943.774

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 12 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 359,68 euros de l'exercice de la manière suivante :

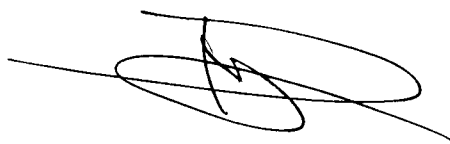
Bénéfice de l'exercice	3 359,68 €
Report à nouveau	- 27 935,34 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 24 575,66 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.



5.2.3 PRODUCTIONS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
Siège Social : 10 Rue du Bon Air
92 350 LE PLESSIS ROBINSON
Nanterre B 484.943.774

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 359,68 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 359,68 €
Report à nouveau	- 27 935,34 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 24 575,66 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



5.2.3 PRODUCTIONS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
Siège Social : 10 Rue du Bon Air
92 350 LE PLESSIS ROBINSON
Nanterre B 484.943.774

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 12 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Notre chiffre d'affaires est de 189 077 euros contre 155 774 euros en 2021, soit une augmentation de 33 303 € soit 21 %.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires sur l'année 2023 pour atteindre 200.000 €.

RESULTATS - AFFECTATION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 189 077 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 51 974 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 36 344 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 185 980 €.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 3 359 ,68 €.

RP

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 359,68 €.

Bénéfice de l'exercice	3 359,68 €
------------------------	------------

Report à nouveau	- 27 935,34 €
------------------	---------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 24 575,66 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 20 924 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

